

**Candidature
jusqu'au 20 août**



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

33^e session nationale

Sécurité et Justice

2021-2022

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La session nationale « **Sécurité et Justice** » est un lieu unique **d'échanges et de réflexions sur les risques et menaces auxquels sont confrontées nos sociétés.**

La session a pour finalité de faire partager à une centaine d'auditeurs de haut niveau, appartenant aux secteurs public et privé, une **culture de sécurité et de justice.**

Le cursus s'articule autour de trois grands objectifs :

1. expliquer la place et le rôle des acteurs concourant à la sécurité nationale ;
2. appréhender les grands enjeux contemporains de la sécurité et de la justice ;
3. intégrer à la réflexion les dimensions de complexité, veille, anticipation et résilience.



Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur
École militaire – Case n° 39
1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP

Contact: département « Sécurité et Justice »

Tél: +33 (0)1 44 42 48 74

Courriel: sec-justice@ihemi.fr

Site internet: www.ihemi.fr

PUBLICS DE RÉFÉRENCE

Les auditeurs de la session nationale « **Sécurité et Justice** » sont prioritairement choisis parmi :

- les élus nationaux et locaux ;
- les membres du Conseil économique, social et environnemental ;
- les magistrats de l'ordre administratif, financier et judiciaire ;
- les administrateurs des assemblées parlementaires et du Conseil économique, social et environnemental ;
- les hauts fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitaliers membres des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ou de niveau équivalent, les agents contractuels de haut niveau ;
- les commissaires divisionnaires de la Police nationale ;
- les officiers supérieurs des trois armées, de la Gendarmerie nationale et des Sapeurs-pompiers, du grade de colonel ;
- les universitaires et chercheurs de haut niveau des secteurs public et privé ;
- les directeurs de préfectures et fonctionnaires du cadre national des préfectures, notamment responsables des services interministériels de défense et de protection civile (SIDPC), et assimilés ;
- les cadres supérieurs, dirigeants et associés d'entreprise ;
- les membres des professions libérales ;
- les dirigeants syndicaux nationaux ;
- les journalistes ;
- les personnalités qualifiées exerçant dans les secteurs économique, social, scientifique, juridique, associatif et culturel ;
- des auditeurs issus des institutions européennes ;
- des auditeurs étrangers, issus des corps supérieurs de la police, de l'armée et de la justice, maîtrisant la langue française, sur proposition de leurs autorités nationales respectives, relayée par les ambassades ;
- des auditeurs étrangers issus du secteur privé exerçant leur activité en France et maîtrisant la langue française.

Le directeur de l'Institut peut retenir des personnalités dont la candidature présente un intérêt spécifique.

Agrément à la formation des élus :

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur a reçu l'agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux conformément au code général des collectivités territoriales.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA SESSION

Des séminaires mensuels faisant intervenir des acteurs de premier rang : responsables publics et privés, experts, universitaires, autour de thématiques telles que :

- les enjeux de la sécurité et de la justice ;
- l'évolution du rôle de l'État à l'heure des flux mondialisés ;
- les stratégies de prévention des risques et de gestion de crise ;
- les politiques locales, nationales et européennes de sécurité et de justice.

Des travaux de groupes - Les auditeurs sont répartis en groupes de diagnostic et de stratégies (GDS). Chaque GDS établit un rapport collectif sur l'analyse d'une politique publique de sécurité et/ou de justice. Ce travail fait l'objet d'une restitution orale au mois de juin devant l'ensemble de la promotion.

Des déplacements sur le terrain permettant des échanges d'expériences entre professionnels et auditeurs :

- visites dans des structures traitant des problématiques de sécurité et de justice ;
- participation en tant qu'observateur à des missions de justice, police, gendarmerie, douanes, sécurité civile ;
- démonstrations des forces mobiles (CRS et gendarmes mobiles) et des groupes d'interventions (RAID, GIGN, BRI).

Deux voyages d'études - Le premier, consacré à l'Union européenne, est organisé à Bruxelles et La Haye et intervient en début de session. Le deuxième clôture le cursus et se déroule généralement dans une capitale européenne. Enfin, l'un des séminaires est ponctué par un déplacement en dehors de la région parisienne afin d'illustrer une thématique locale de la sécurité et de la justice.

DÉROULEMENT

La **33^e session nationale** commencera le **13 septembre 2021** et se terminera le **17 juin 2022**.

En dehors des voyages et déplacement prévus, la majorité des séminaires thématiques mensuels aura lieu au siège de l'Institut à Paris, à l'École militaire.

La durée des **séminaires** est en moyenne de **quatre jours par mois**, au moins deux demi-journées étant réservées aux travaux de groupe soit un volume global de formation de 344 heures.

Les candidats admis à suivre la session ont une obligation de présence aux séminaires et aux déplacements, conformément aux dispositions de l'engagement d'assiduité en annexe de la convention de formation.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2021-2022

Du 13 au 17 septembre 2021 (32 heures)

Etat des lieux de la délinquance en France, entre sentiment d'insécurité et approche statistique : quelle adaptation pour les forces de sécurité et les institutions judiciaires ?

Lieu : Paris, École militaire

Enjeux de la thématique

A travers le prisme médiatique et la diffusion de l'information en continu, les actes de délinquance sont souvent présentés comme étant en hausse constante en France depuis plusieurs années. Au regard des statistiques officielles et du sentiment d'insécurité qui semble se développer sur une partie du territoire, se pose la question des faits, de leur interprétation et de leur perception par l'opinion publique. Face à cet enjeu vital pour l'équilibre de notre société, comment s'organisent les forces de sécurité et les institutions judiciaires sur le territoire ?

Du 11 au 15 octobre 2021 (40 heures)

Quelle coopération européenne en matière de justice et de sécurité ?

Lieux : Bruxelles et La Haye.

Visites : Représentation permanente de la France auprès de l'UE, Parlement européen, Conseil de l'Union européenne, Commission européenne, Europol, Eurojust.

Enjeux thématiques

Le déplacement à Bruxelles et La Haye tend à faire découvrir aux auditeurs les perspectives d'une coopération policière et judiciaire en perpétuelle évolution, vouée à répondre aux enjeux contemporains de l'Union. Comment penser les priorités de cette coopération entre les pays membres à l'heure du terrorisme, des crises migratoires et des crises sanitaires ? Quel rôle pour le parquet européen ? Quel sera l'impact de la présidence française du Conseil de l'Union européenne sur ce qui fut longtemps le troisième pilier de l'Union, le domaine de la Justice et des affaires intérieures (JAI) ?

Du 16 au 19 novembre 2021 (32 heures)

Cyberespace et délinquance numérique

Lieu : Paris, École militaire

Enjeux thématiques

Le développement exponentiel des outils numériques et leur prédominance dans nos vies quotidiennes offre à une multitude d'acteurs criminels des possibilités de

passages à l'acte recouvrant à la fois des infractions préexistantes mais aussi de nouvelles (rançongiciel, phishing...). Ainsi, le cyberespace, avec ses entreprises criminelles sur le Darkweb et ses cryptomonnaies, constitue le terrain d'une course de vitesse entre délinquance, forces de sécurité et de justice. Comment prévenir ces menaces sur cet espace où l'anonymat et le cryptage sont la règle ? Comment mieux les appréhender afin de pouvoir mieux les contrer ?

Du 7 au 10 décembre 2021 (32 heures)

Délinquance des mineurs : agir plus tôt et aller plus loin ?

Lieu : Paris, École militaire

Enjeux thématiques

L'actualité des derniers mois est régulièrement rythmée par des faits divers violents impliquant des mineurs. Dans ce contexte de rixes entre bandes d'adolescents, la réponse publique semble inadaptée et incapable d'éradiquer le phénomène. La prise en charge des délinquants mineurs nécessite une approche pluridisciplinaire à la fois sur le volet éducatif et médico-social, mais aussi sur celui de la sanction et de sa compréhension. La question des mineurs non accompagnés (MNA) dans les grandes métropoles soulève également un certain nombre de questions quant à l'évaluation de la minorité réelle, de la saturation des services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et du retour sous conditions dans les pays d'origine.

Du 10 au 14 janvier 2022 (32 heures)

Entre police administrative et police judiciaire, quels outils pour lutter contre le terrorisme en France ?

Lieu : Paris, École militaire.

Enjeux de la thématique

Depuis les années 1980, la France est l'une des cibles du terrorisme international. Pour développer et améliorer son dispositif de prévention et de répression, le pays a adopté en octobre 2017 la loi dite « SILT », qui introduit dans le droit commun diverses mesures de police administrative à titre temporaire, jusqu'au 31 juillet 2021. Le projet de loi présenté en Conseil des ministres le 28 avril 2021, cinq jours après l'attentat de Rambouillet, propose quant à lui un meilleur contrôle des réseaux sociaux grâce à l'apport de l'intelligence artificielle. Les lois antiterroristes doivent trouver le juste équilibre entre l'efficacité de la lutte contre les réseaux et le maintien des libertés publiques. Jusqu'où peut-on aller sans compromettre notre Etat de droit ?

Du 1^{er} au 4 février 2022 (32 heures)

Quelles nouvelles formes de communication pour les forces de l'ordre et les institutions judiciaires ?

Lieu : Paris, École militaire.

Enjeux thématiques

Avec la généralisation de l'utilisation du numérique, les institutions cherchent à s'adapter à la demande d'information qui émane d'une société toujours plus connectée. De fait, il s'agit pour les forces de l'ordre et les institutions judiciaires de moderniser leur communication, tout en préservant le secret de l'enquête et de l'instruction. Dans ce monde de l'image et de l'émotion, comment mettre en place un contre-discours efficace, notamment à destination des populations les plus jeunes, pour contrer la communication partisane des groupuscules hostiles à l'action des forces de sécurité ?

Du 7 au 11 mars 2022 (40 heures)

Voyage d'études

Lieu : à définir.

Enjeux de la thématique

- Les nouvelles technologies au service de la sécurité intérieure (algorithmes, tracking, reconnaissance faciale, frontières intelligentes, drones...)
- La cybersécurité
- La législation anti-terroriste et les unités spécialisées.
- Les propositions de légalisation du cannabis récréatif.

Du 4 au 8 avril 2022 (32 heures)

Gestion démocratique des foules et des grands événements : comment allier liberté et ordre public ?

Lieux : Paris, École militaire et Groupement blindé de gendarmerie mobile de Versailles-Satory

Enjeux de la thématique

Les grands événements représentent un défi de sécurité d'envergure pour les forces de l'ordre, à la fois en termes d'ordre public et en raison des risques d'attentats. Les manifestations syndicales et politiques peuvent faire l'objet d'actes violents de la part de participants ou de groupuscules infiltrés, tout comme les événements rassemblant des grandes foules peuvent servir de caisse de résonance pour des individus radicalisés. Considérant les manifestations sportives qui se préparent sur le territoire national et les manifestations d'ordre social qui rythment l'évolution des politiques publiques, comment assurer la protection des participants dans le respect des libertés fondamentales ?

Du 9 au 13 mai 2022 (40 heures)

Lutte contre la criminalité transfrontalière et enjeux de la mondialisation

Lieux : Paris, École militaire et Le Havre, port et terminal containers.

Enjeux thématiques

L'ouverture des marchés et la globalisation de l'espace marchand ont développé les échanges commerciaux et ouvert de nouvelles voies maritimes, aériennes et routières. L'émergence et la multiplication de ces échanges transnationaux ont de fait créé des opportunités pour les groupes criminels, notamment en développant de nouveaux marchés comme celui de la traite des êtres humains. Du trafic de stupéfiants à celui des armes et des produits contrefaits, quelles politiques pour mieux contrôler les frontières intérieures de la France et celles de l'espace Schengen ?

Du 14 au 17 juin 2022 (32 heures)

Restitutions des travaux des groupes de diagnostic et de stratégies

Des créneaux sont consacrés à des visites de sites, notamment : Unités spécialisées de la Préfecture de police, Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale, établissements pénitentiaires, salles opérationnelles de la police, de la SNCF, de la RATP, musées, enceintes sportives, Eurodisney.

La session comprend également :

- **des missions dans les services opérationnels**, notamment au sein des permanences de parquet, brigades anti-criminalité, patrouilles police-secours, brigades de sapeurs-pompiers, brigades territoriales de gendarmerie, services des douanes ;
- **une démonstration des forces mobiles et des groupes d'interventions** (RAID, GIGN, BRI) ;
- **la participation à un exercice de gestion de crise** animé par le département « Risques et Crises » de l'Institut.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription à la session nationale « **Sécurité et Justice** », destinés à couvrir une partie des frais, sont fixés à :

- Pour les candidatures issues des ministères : nous consulter ou prendre attache avec vos directions des ressources humaines

- Pour les candidatures étrangères relevant d'un régime de la fonction publique de leur pays **4 000 euros**

- Pour les candidatures issues de structures privées, (sur présentation du document unifié de cotisation de l'URSSAF, ligne « effectif moyen de l'entreprise au dernier jour de la période »):
 - de moins de 50 salariés **4 500 euros**
 - entre 50 et 250 salariés **6 000 euros**
 - plus de 250 salariés **7 500 euros**

- Pour les candidatures individuelles relevant exclusivement de situations de fin de contrat de travail, de recherche d'emploi ou de projet de reconversion professionnelle **4 500 euros**

- Pour les candidatures d'élus locaux et de cadres des collectivités territoriales **5 500 euros**

- Pour les candidatures issues du Parlement **7 500 euros**

Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture de la session.

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sont à la charge de l'auditeur ou de son employeur, excepté pour ce qui est prévu par le programme dans le cadre des déplacements.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle.



Datadock **L'IHEMI est référencé sur Datadock**